

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-033

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise LOOMIS 7, Bd des Artisans 77700 BAILLY-ROMAINVILLIER, afin de garantir la sécurité des travaux de renouvellement de l'automate au 42, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 42, Place du Général de Gaulle (Crédit Agricole), et ce, le **lundi 13 février 2023 toute la journée.**

L'entreprise LOOMIS est autorisée à stationner son véhicule devant le 42 Place du Général de Gaulle.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise LOOMIS.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 7 février 2023



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/02/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS

